

DECISION COMMUNAUTAIRE

Marché 2018-148 : Assurance pour les besoins de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » -Lot 1 : Dommages aux biens
Signature des avenants n° 3 et N°4 avec MMA Assurances- SARL Muraille et associés

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-10 ;

Vu la délibération n° DE/44/5.4/06.07.2022.17 du 6 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer les avenants n° 3 et n° 4 au marché 2018-148 « Assurances » avec l'assureur MMA ASSURANCES - SARL MURAILLE et ASSOCIES - Rond-Point de l'amitié – BP 165 – 84205 CARPENTRAS Cedex, ayant pour objet l'indexation de la prime et la mise à jour du parc.

DECIDE

Article 1^{er} : de signer les avenants n° 3 et n° 4 concernant le marché 2018-148 Lot 1 Dommages aux biens, avec l'assureur MMA ASSURANCES - SARL MURAILLE et ASSOCIES - Rond-Point de l'amitié – BP 165 – 84205 CARPENTRAS Cedex, qui prennent effet au 01.01.2022 suivant detail ci-dessous:

Avenant n° 3: Avant mise à jour du parc, prime indexée selon l'indice FFB au 30.09 soit une prime annuelle pour l'année 2022 de 59 125.84 € + 5.90 € de taxes attentats soit 59 131.74 € TTC

Avenant n° 4: Après mise à jour du parc, une prime supplémentaire de 364.09 € suite à l'augmentation du parc ce qui porte la prime annuelle pour 2022 à 59 489.93 € TTC + 5.90 € de taxes attentats soit 59 495.83 € TTC.

Article 2 : Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

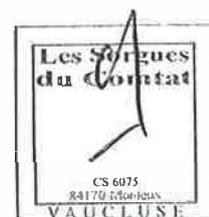
Monteux, le 04 mars 2022

Le Président,



Christian GROS,

Président de la Communauté d'Agglomération
« Les Sorgues du Comtat »



Acte exécutoire

Loi n°82-213 du 2 mars 1982 :

Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :

Envoyé le : 7 mars 2022

Affiché le : 7 mars 2022



ENTREPRISE

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-2484 00293-20220304-2022_039-AR

CONDITIONS PARTICULIERES

Assurance Des Collectivites Publiques

Contrat N°: 145407317

édition du 28/02/2022 à 15:29:55 – page 1/2

Réf. Producteur : 05 0 84240 0
SARL MURAILLE ET ASSOCIES
Agent général exclusif MMA
N° ORIAS 08040549 www.orias.fr
ROND POINT DES CROISIERES
BOITE POSTALE 165
84205 CARPENTRAS CEDEX
Tél 0490636565 - Fax 0490636569
agence.mma.fr/carpentras-croisieres/
cabinetmuraille.carpentras@mma.fr

EPIC COMMUNAUTE DE COMMUNES
340 ROUTE D AVIGNON
84170 MONTEUX

Marché 2018 : 148

Lot 1 : Dommages aux biens -
Avenant technique à effet du 1 Janvier 2022 N°3

RECAPITULATIF DES COTISATIONS

Avant mise à jour du parc.

TOTAL COTISATIONS ANNUELLES TTC

(1) 59 125,84 EUR 387 840,09 FRF

(1) Le paiement trimestriel ou semestriel entrainera une majoration du montant de la cotisation totale.

+ 5,90 € Taxe Attentats

TOTAL : 59.131,74 €

COMPOSITION DU CONTRAT

- Les présentes Conditions Particulières

La modification du contrat prend effet le : 01/01/2022 à 0 heure(s).

Son échéance anniversaire est le : 01/01.

Le paiement est : Annuel. (1)

(1) Le paiement trimestriel ou semestriel entrainera une majoration du montant de la cotisation totale.

Votre contrat a été établi selon vos déclarations. Veuillez nous aviser de toute modification qui surviendrait. Vous reconnaissez avoir été informé des sanctions encourues en cas de réticence ou fausse déclaration faite dans le présent contrat (réduction de l'indemnité ou nullité du contrat).

Vos données personnelles sont traitées par votre Assureur ou par le Groupe Covéa, auquel il appartient, responsables de traitement. Vous trouverez les coordonnées de votre Assureur sur les documents contractuels et précontractuels qui vous ont été remis ou mis à votre disposition. Le Groupe Covéa est représenté par Covéa, Société de Groupe d'Assurance Mutuelle régie par le Code des assurances, RCS Paris 450 527 916, dont le siège social se situe 86-90 rue St Lazare 75009 Paris. Pour obtenir des informations sur le Groupe Covéa, vous pouvez consulter le site https://www.covea.eu.

Vos données personnelles sont traitées par votre Assureur et par le groupe Covéa afin de :

- conclure, gérer et exécuter les garanties de votre contrat d'assurance ;
- réaliser des opérations de prospection commerciale ;
- permettre l'exercice des recours et la gestion des réclamations ;
- conduire des actions de recherche et de développement ;
- mener des actions de prévention ;
- élaborer des statistiques et études actuarielles ;
- lutter contre la fraude à l'assurance ;

SARL MURAILLE ET ASSOCIES (E.ROUX H.ROUX S.RICHARD)

Capital social 400 000 euros - RCS CARPENTRAS 500083902 - Siège social : ROND POINT DE L'AMITIE LES CROISIERES 84205 CARPENTRAS CEDEX



ENTREPRISE

- mener des actions de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- exécuter ses obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de limitation au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez également demander la portabilité des données personnelles que vous nous avez confiées. Vous disposez enfin d'un droit d'opposition à la prospection commerciale et, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données personnelles à des fins de recherche et développements, de prévention et de lutte contre la fraude. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la Protection des données à l'adresse suivante :

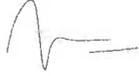
- MMA - Protection des données personnelles - 14, Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans Cedex 9
- protectiondesdonnees@groupe-mma.fr

Les informations complémentaires sur vos droits et le traitement de vos données personnelles sont disponibles sur le site de votre Assureur sous l'onglet « Vie privée » ainsi que dans les Conditions Générales ou Notices d'Information qui vous ont été remises ou mises à votre disposition lors de votre souscription.

Les Conditions Générales, les statuts de MMA IARD Assurances Mutuelles, ainsi que le document d'information sur le produit d'assurance correspondant vous ont été remis. Vous en avez pris connaissance avant la souscription du contrat.

Le contrat est souscrit à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2023, il est résiliable annuellement à l'échéance du 1er janvier par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour l'assureur et 2 mois pour le souscripteur.

Le souscripteur :
date et signature

L'Assureur


Fait à : Le Mans, le 28/02/22 en 1 exemplaire(s)



ENTREPRISE

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-2484 00293-20220304-2022_039-AR

Réf. Producteur : 05 0 84240 0
SARL MURAILLE ET ASSOCIES
Agent général exclusif MMA
N° ORIAS 08040549 www.orias.fr
ROND POINT DES CROISIERES
BOITE POSTALE 165
84205 CARPENTRAS CEDEX
Tél 0490636565 - Fax 0490636569
agence.mma.fr/carpentras-croisieres/
cabinetmuraille.carpentras@mma.fr

EPIC COMMUNAUTE DE COMMUNES
340 ROUTE D AVIGNON
84170 MONTEUX

Réf. Producteur :
Pt vente :
CA : AE :
Pr :
Client:

Objet : **Contrat n° 145407317**

Avenant technique à effet du : 1 Janvier 2022

Avenant N°3.

le 28/02/2022

Vous trouverez sous ce pli les documents concernant le dossier ci-dessus référencé :

Réémission de la facture terme selon majoration de l'indice au 30/09 soit :
 $55\ 853.52 \times 1055.20 / 996.80 = 59\ 125.84$ euros
 $59\ 125.84 + 5.90$ (taxe attentats) = $59\ 131.74$ euros

SARL MURAILLE ET ASSOCIES (E.ROUX H.ROUX S.RICHARD)
Capital social 400 000 euros - RCS CARPENTRAS 500083902 - Siège social : ROND POINT DE L'AMITIE LES CROISIERES 84205 CARPENTRAS
CEDEX



ENTREPRISE

CONDITIONS PARTICULIERES

Assurance Des
Collectivites
Publiques

Réf. Producteur : 05 0 84240 0
SARL MURAILLE ET ASSOCIES
Agent général exclusif MMA
N° ORIAS 08040549 www.orias.fr
ROND POINT DES CROISIERES
BOITE POSTALE 165
84205 CARPENTRAS CEDEX
Tél 0490636565 - Fax 0490636569
agence.mma.fr/carpentras-croisieres/
cabinetmuraille.carpentras@mma.fr

Contrat N°: 145407317
édition du 28/02/2022 à 15:59:24 – page 1/2

EPIC COMMUNAUTE DE COMMUNES
340 ROUTE D AVIGNON
84170 MONTEUX

Marche' 2018 : 148

Lot 1 : Dommages aux biens.

Avenant technique à effet du 1 Janvier 2022 N°4

RECAPITULATIF DES COTISATIONS

Après mise à jour de parc.

TOTAL COTISATIONS ANNUELLES TTC

(1) Le paiement trimestriel ou semestriel entrainera une majoration du montant de la cotisation totale.

(1) 59 489,93 EUR 390 228,36 FRF

- 59.125,84 € Montant Annuel avant mise à jour.

Total : 364,09 €

COMPOSITION DU CONTRAT

- Les présentes Conditions Particulières

La modification du contrat prend effet le : 01/01/2022 à 0 heure(s).

Son échéance anniversaire est le : 01/01.

Le paiement est : Annuel. (1)

(1) Le paiement trimestriel ou semestriel entrainera une majoration du montant de la cotisation totale.

Votre contrat a été établi selon vos déclarations. Veuillez nous aviser de toute modification qui surviendrait. Vous reconnaissez avoir été informé des sanctions encourues en cas de réticence ou fausse déclaration faite dans le présent contrat (réduction de l'indemnité ou nullité du contrat).

Vos données personnelles sont traitées par votre Assureur ou par le Groupe Covéa, auquel il appartient, responsables de traitement. Vous trouverez les coordonnées de votre Assureur sur les documents contractuels et précontractuels qui vous ont été remis ou mis à votre disposition. Le Groupe Covéa est représenté par Covéa, Société de Groupe d'Assurance Mutuelle régie par le Code des assurances, RCS Paris 450 527 916, dont le siège social se situe 86-90 rue St Lazare 75009 Paris. Pour obtenir des informations sur le Groupe Covéa, vous pouvez consulter le site <https://www.covea.eu>.

Vos données personnelles sont traitées par votre Assureur et par le groupe Covéa afin de :

- conduire, gérer et exécuter les garanties de votre contrat d'assurance ;
- réaliser des opérations de prospection commerciale ;
- permettre l'exercice des recours et la gestion des réclamations ;
- conduire des actions de recherche et de développement ;
- mener des actions de prévention ;
- élaborer des statistiques et études actuarielles ;
- lutter contre la fraude à l'assurance ;

SARL MURAILLE ET ASSOCIES (E,ROUX H,ROUX S,RICHARD)
Capital social 400 000 euros - RCS CARPENTRAS 500083902 - Siège social : ROND POINT DE L'AMITIE LES CROISIERES 84205 CARPENTRAS CEDEX



ENTREPRISE

- mener des actions de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- exécuter ses obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de limitation au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez également demander la portabilité des données personnelles que vous nous avez confiées. Vous disposez enfin d'un droit d'opposition à la prospection commerciale et, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données personnelles à des fins de recherche et développements, de prévention et de lutte contre la fraude. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la Protection des données à l'adresse suivante :

- MMA - Protection des données personnelles - 14, Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans Cedex 9
- protectiondesdonnees@groupe-mma.fr

Les informations complémentaires sur vos droits et le traitement de vos données personnelles sont disponibles sur le site de votre Assureur sous l'onglet « Vie privée » ainsi que dans les Conditions Générales ou Notices d'Information qui vous ont été remises ou mises à votre disposition lors de votre souscription.

Les Conditions Générales, les statuts de MMA IARD Assurances Mutuelles, ainsi que le document d'information sur le produit d'assurance correspondant vous ont été remis. Vous en avez pris connaissance avant la souscription du contrat.

Le contrat est souscrit à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2023, il est résiliable annuellement à l'échéance du 1er janvier par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour l'assureur et 2 mois pour le souscripteur.

Le souscripteur :
date et signature

L'Assureur


Fait à : Le Mans, le 28/02/22 en 1 exemplaire(s)



ENTREPRISE

Réf. Producteur : 05 0 84240 0
SARL MURAILLE ET ASSOCIES
Agent général exclusif MMA
N° ORIAS 08040549 www.oriass.fr
ROND POINT DES CROISIERES
BOITE POSTALE 165
84205 CARPENTRAS CEDEX
Tél 0490636565 - Fax 0490636569
agence.mma.fr/carpentras-croisieres/
cabinetmuraille.carpentras@mma.fr

EPIC COMMUNAUTE DE COMMUNES
340 ROUTE D AVIGNON
84170 MONTEUX

Réf. Producteur :
Pt vente :
CA : AE :
Pr :
Client:

Objet : **Contrat n° 145407317**
Avenant technique à effet du : 1 Janvier 2022

Avenant N°4

le 28/02/2022

Vous trouverez sous ce pli les documents concernant le dossier ci-dessus référencé :

Avenant à effet du 01/01/2022
Mise à jour du parc immobilier :
Ancienne superficie 14 793.90 m²
Nouvelle superficie : 14 885 m²

SARL MURAILLE ET ASSOCIES (E.ROUX H.ROUX S.RICHARD)
Capital social 400 000 euros - RCS CARPENTRAS 500083902 - Siège social : ROND POINT DE L'AMITIE LES CROISIERES 84205 CARPENTRAS
CEDEX